

Décret BACS : trois pas en avant, trois pas en arrière

Le gouvernement souhaite modifier le calendrier du décret BACS

Le gouvernement vient de publier un projet de décret repoussant l'échéance du BACS (destiné à piloter les consommations et donc à atteindre les objectifs du décret tertiaire), de 2027 à 2030. Sur le papier, c'est un simple ajustement pour se remettre en phase avec l'Europe. Dans les faits, cette volonté de simplification pourrait avoir des effets négatifs très concrets sur le terrain.

Changer une date dans un décret paraît anodin. Mais pour les maîtres d'ouvrage, les foncières, les enseignes de retail, les collectivités... cela brouille le message. Beaucoup ne savent déjà pas précisément à quelles obligations ils sont assujettis. Et dans ce domaine, l'incertitude est l'ennemi numéro un : elle pousse à l'immobilisme et à la crispation des acteurs soumis à ces obligations.